

Bilan de l'expérimentation d'un partenariat de médiation spécifique aux différends de voisinage avec la Police Nationale



Le 27/02/2023

Dispositif

- Dans le cadre de la sécurité du quotidien et de la justice pénale de proximité, une expérimentation a été mise en place afin de promouvoir la médiation dans les conflits de voisinage se déroulant sur la commune d'Abbeville.
- Ce dispositif expérimental de coopération en matière de médiation s'est effectivement mis en place du 1^{er} décembre 2021 au 1^{er} avril 2022.

Plaintes

Mains courantes/ OPJ



CISPD



Pour le CISP



- L'objectif du dispositif expérimental était :
 - de tenir des permanences au commissariat afin d'accueillir le public
 - de traiter les différentes saisines et de tenter de mettre en place des solutions aux conflits de voisinages en partenariat avec le service médiation et la Police Nationale
 - d'échanger sur des informations confidentielles sur les dossiers en cours nécessitant un suivi particulier afin d'éviter de mettre en place des cellules d'actions ou des GPO
 - De consolider le réseau et le partage d'informations dans un cadre légal

Sur les permanences :



- Du 1^{er} décembre 2021 au 1^{er} avril 2022
- Le CISPD a tenu 14 permanences
- 63 dossiers ont été ouverts :
- 23 personnes ont été reçues lors des permanences, à raison d'une heure par rendez-vous pour demande d'information par rapport à un trouble
- 28 conflits sont des dossiers assortis de commission d'infractions contraventionnelles sans circonstances aggravantes et déclaratives

Sur les saisines :



- 35 ont donné lieu à des mains courantes
- 15 sont des demandes d'information
- 5 sont des plaintes
- 8 Evénements (PV dressé par agent visant un conflit sans demande de l'une des parties)

Résultats :



- 50 conflits résolus (non-retour au conflit sous deux mois)
- 13 non résolus (refus catégorique d'un recours à la médiation)

Echanges d'informations



- 5 échanges informels ont été mis en place pendant les permanences, sans compter le 1^{ER} décembre où la réunion consistait surtout à évoquer les modalités organisationnelles, soit avec le chef de brigade (X2) soit avec le lieutenant LEGER (X2) ou le commandant BAUER (X1)
- Sont évoqués : des dossiers particuliers, des problématiques juridiques, l'opportunité des certaines saisines, faisabilité de certaines médiations. (à noter la richesse des échanges)
- Les rendez-vous sont pris au niveau du secrétariat, s'y ajoutent des notes prises par les OPJ ou APJ (Officier de Police Judiciaire et Agent de Police Judiciaire).
- Les plaintes et mains courantes sont confidentielles et ne sont pas transmises au service médiation.
- Chaque médiation débutant en parallèle d'une saisine fait l'objet d'une information au requérant. La médiation est proposée et ne continue que sur accord et libre adhésion.



Impact du dispositif

- Cohésion sociale : Renforce et densifie le lien social avec et entre les institutions
- Innovation/apprentissage: demande de formation, renforce le sentiment de compétences pour l'ensemble des partenaires
- Tranquillité publique : meilleure gestion et connaissances des conflits, sécurise l'espace en permettant une intervention plus ciblée et plus rapide
- Contribution économique : Montant des coûts de traitement des plaintes évitées,
- Reconnaissance : sentiment d'écoute renforcée pour les habitants/
Valorisation des partenaires/Estime des médiateurs